

## **Avis de promulgation**

**AVIS AU PUBLIC** est par le présent donné par la soussignée, greffière de la Ville de New Richmond, que le Conseil municipal a adopté, lors de sa séance du 3 juin 2019, le règlement suivant :

**Règlement 1099-19 autorisant des honoraires professionnels pour la conception d'une étude d'avant-projet en architecture et ingénierie pour la réfection du garage municipal et décrétant un emprunt au montant de 36 645 \$, remboursable en 5 ans**

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 28 juin 2019. Ledit règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la Loi.

Donné à New Richmond,  
Ce 1<sup>er</sup> jour de juillet 2019

Céline LeBlanc  
Greffière